



Charte du Bon Pilote BMX

En tant que pilote licencié du Blagnac BMX, je m'engage à respecter les règles suivantes :

1. Respect et esprit sportif

- Je respecte mes entraîneurs, mes coéquipiers, mes adversaires et les bénévoles.
- J'adopte un comportement fair-play : entraide, politesse et respect des décisions des arbitres.
- J'encourage les autres pilotes, quel que soit leur niveau.

2. Sécurité et matériel

- Je viens aux entraînements et aux compétitions avec un équipement complet et conforme : casque intégral, gants, protection dorsale, coudières, genouillères, maillot du club.
- Je vérifie avant chaque séance que mon vélo est en bon état (freins, pneus, chaîne).
- Je respecte les consignes de sécurité données par l'entraîneur.

3. Engagement et assiduité

- J'arrive à l'heure aux entraînements, prêt à rouler.
- Je participe activement aux exercices et je fais preuve de concentration.
- En cas d'absence, je préviens le club ou l'entraîneur.

4. Attitude pendant les entraînements

- J'écoute les consignes de l'entraîneur sans discuter.
- Je respecte le groupe et je ne perturbe pas les séances.
- Je prends soin du matériel collectif et des installations du club.

5. Compétitions

- Je porte le maillot officiel du club en toutes compétitions.
- Je respecte le règlement des courses et les décisions des arbitres.
- Je donne toujours le meilleur de moi-même, sans tricher.

6. Vie du club

- Je contribue à la bonne ambiance et à l'image positive du Blagnac BMX.
- J'aide, quand je le peux, aux activités collectives (entretien, événements, organisation).
- Je suis fier(e) de représenter mon club et je le fais avec respect.